



Collège Notre Dame de La Providence

Allée Alphonse Leroux – B.P. 33
59358 ORCHIES CEDEX

☎ 03 20 41 52 70 – Fax : 03 20 41 52 79

Email : secretariat@college-nd-providence-orchies.com

Site : www.college-nd-providence-orchies.com

Année Scolaire
2012/2013

Conditions financières prévisionnelles

Scolarité

Une participation financière des familles est nécessaire pour nous aider à couvrir certaines dépenses non prises en charge par l'Etat (ex. : loyer et impôts fonciers, entretien et réparations, etc ...).

Nous vous proposons ci-dessous un tarif mensuel qui vous permet de fixer votre contribution en fonction de votre dernier revenu net imposable. Elle est due en totalité pour le trimestre commencé.

CATEGORIE	TRANCHE DE CONTRIBUTION	SCOLARITE MENSUELLE
A	Moins de 6 700 €	26,47 € (*)
B	entre 6 700 € et 13 400 €	45,08 € (*)
C	entre 13 400 € et 20 100 €	52,02 € (*)
D	plus de 20 100 €	56,10 €

La scolarité de la catégorie D correspond au tarif moyen constaté dans les collèges privés catholiques hors région parisienne.

(*) Pour les catégories A, B, C joindre la photocopie de votre avis d'imposition ou de non imposition 2010.

Le revenu fiscal de référence
sur l'avis d'impôt sur le revenu 2011
(sur les revenus de l'année 2010)

TRANCHE DE CONTRIBUTION =
$$\frac{\text{Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'impôt sur le revenu 2011 (sur les revenus de l'année 2010)}}{\text{Nombre de parts}}$$

A partir du troisième enfant inscrit dans l'ensemble scolaire : une réduction de 6 % vous est accordée. Si vous choisissez le prélèvement automatique, vous bénéficierez d'une réduction de 3 %. En cas de rejet de prélèvement, les frais seront facturés.

L'acompte de 50 € versé lors de l'inscription sera déduit de la première facture.

Les familles qui ne pourraient pas se conformer à cette tarification sont priées de se rapprocher de Monsieur le Directeur en adressant un courrier motivé qui sera étudié en toute confidentialité.

Pour le personnel de l'Enseignement Catholique

Les salariés et les professeurs du Collège Notre Dame de La Providence bénéficient pour leurs enfants de l'exonération de la scolarité à l'exclusion des autres frais. Ils sont cependant invités à participer aux frais de scolarité au titre de la solidarité.

Les salariés non enseignants de l'Enseignement Catholique bénéficient du même avantage, au prorata de leur temps de travail (joindre attestation de travail).

Les enseignants qui exercent dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique se classent tout au moins dans la catégorie A (joindre attestation de travail).

Demi-Pension

Le prix de revient d'un repas tient compte non seulement du repas en lui-même (le collège sous traite avec une société de restauration) mais aussi de frais fixes comprenant des fluides, des frais de personnel de service et de surveillance...

L'inscription à la demi-pension est trimestrielle. Toute demande de changement doit être faite par courrier avant la fin du trimestre précédent.

Les frais fixes de restauration sont prélevés sur la facture. L'élève dispose d'une carte individuelle qui permet de comptabiliser les denrées consommées. L'ensemble est régularisé par la facturation.

Contribution mensuelle (2012-2013) pour information

Scolarité : à déterminer selon vos revenus de 2010

(Externat surveillé inclus)

Catégorie n°

....., ...

Restaurant scolaire

Frais fixes de restauration (couvrent les frais de chauffage, d'éclairage, de surveillance, de nettoyage ...).

14,04 €

....., ...

Denrées consommées déduites sur carte individuelle

49,08 €

....., ...

en fonction du repas pris (régularisation en fin de chaque trimestre).

Frais obligatoires

Forfait sport extérieur (piscine, déplacements...) et affiliation UGSEL (Union Sportive de l'Enseignement Libre)

2,16

Fournitures diverses et Frais de courrier

2,46

Assurance scolaire

0,67

T.P. diverses matières

2,84

Sorties Pédagogiques

2,84

Consigne des manuels scolaires restituée en juillet (en cas de non restitution d'un livre ou d'un livre abimé, il sera facturé intégralement).

4,35

TOTAL =

15,32

Frais divers (facultatifs)

Etude surveillée (le soir de 17 H 00 à 17 H 45, sortie allée Alphonse Leroux - l'inscription est trimestrielle).

11,29 €

....., ...

Cotisation A.P.E.L.* (Un seul paiement par famille)

1,43 €

....., ...

Location casier (Priorité aux demi-pensionnaires)

3,50 €

....., ...

TOTAL MENSUEL =

Pensez à compléter votre demande d'inscription au fur et à mesure en envoyant au Collège :

le bulletin du 2^e trimestre

le bulletin du 3^e trimestre

l'avis de passage

Les autres documents vous seront demandés en fin d'année scolaire.

*A.P.E.L. : Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre.